

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Parcours personnalisé individuel de 12 semaines

Programme numérique avec accompagnement individuel et contenus personnalisés

Version du 30 avril 2026

Article 1 – Identité de l'Organisatrice

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après les « CGV », sont proposées par :

Sandra MAUPEU

Profession libérale

16 rue de l'Ilate

17600 SAUJON – France

SIRET : 525 373 635 00032

E-mail : contact@nutritionssanteequilibre.fr

Téléphone : 06.20.09.15.76

Ci-après dénommée « l'Organisatrice ».

Le site internet exploité par l'Organisatrice est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.nutritionssanteequilibre.fr>

Article 2 – Définitions

Au sens des présentes CGV, les termes ci-dessous ont la signification suivante :

Client : toute personne physique majeure souscrivant au Parcours pour ses besoins personnels, en qualité de consommatrice.

Site : le site internet édité par l'Organisatrice.

Parcours : le programme numérique avec accompagnement individuel intitulé « Parcours personnalisé », conçu sur une durée de douze semaines.

Socle commun : les huit semaines de contenus numériques consacrées aux bases essentielles des cinq facteurs du vivant.

Semaines personnalisées : les quatre semaines supplémentaires conçues ou adaptées en fonction de la situation, des besoins et des objectifs exprimés par la Cliente.

Accompagnement individuel : le soutien personnel proposé par l'Organisatrice pendant les douze semaines du Parcours, selon les modalités prévues par les présentes CGV et la page de vente.

Plateforme : l'espace numérique utilisé pour héberger et diffuser le Parcours et permettre les échanges privés, actuellement proposé par l'intermédiaire de Mighty Networks ou de toute autre solution équivalente.

Contenus numériques : l'ensemble des vidéos, audios, exercices, fiches, documents, textes, visuels et ressources mis à disposition dans le Parcours.

Contenus personnalisés : les audios, exercices, recommandations de bien-être ou supports créés, choisis ou adaptés pour la Cliente dans le cadre du Parcours.

Bilan initial : l'entretien préalable permettant de recueillir les informations nécessaires à la personnalisation du Parcours.

Commande : toute souscription payante au Parcours effectuée par la Cliente.

Article 3 – Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Organisatrice propose à la vente à distance le Parcours personnalisé individuel de douze semaines.

Elles précisent notamment :

- les caractéristiques du Parcours ;
- les modalités de personnalisation ;
- les conditions de l'accompagnement individuel ;
- les modalités d'accès aux contenus numériques ;
- le prix et les conditions de paiement ;
- les responsabilités respectives de l'Organisatrice et de la Cliente ;
- les précautions d'utilisation ;
- les règles applicables aux contenus numériques et personnalisés.

Toute Commande implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGV.

Article 4 – Description du Parcours

Le Parcours personnalisé est un programme individuel de bien-être global, d'hygiène de vie et de développement personnel proposé sur une durée de douze semaines.

Il comprend :

- un socle commun de huit semaines consacré aux bases essentielles des cinq facteurs du vivant ;
- quatre semaines supplémentaires personnalisées ;
- un accompagnement individuel pendant douze semaines ;
- des enseignements présentés sous forme de supports écrits ;
- des fiches d'information et des ressources pratiques ;
- des exercices d'observation, de réflexion ou de mise en application ;
- des audios d'hypnose, de méditation, de respiration, de relaxation ou de visualisation ;
- des exercices et contenus exclusifs ou adaptés à la situation de la Cliente ;
- un espace de messagerie privée sur la Plateforme.

Le Parcours comprend notamment dix séances audio d'hypnose ou de méditation :

- quatre séances issues du programme « Naître à soi » ;
- six séances exclusives au Parcours personnalisé.

Il comprend également des exercices inédits et des supports sélectionnés ou adaptés en fonction des éléments recueillis lors du bilan initial et des échanges avec la Cliente.

Un nouveau thème est débloqué progressivement tous les sept jours selon le calendrier du Parcours.

Le contenu exact de l'offre applicable est celui présenté sur la page de vente au jour de la Commande.

Article 5 – Bilan initial et préparation du Parcours

La souscription au Parcours nécessite la réalisation préalable d'un bilan initial.

Ce bilan permet notamment :

- d'identifier les besoins et objectifs de la Cliente ;
- de recueillir les informations utiles à la personnalisation ;
- de vérifier que le Parcours paraît adapté à sa demande ;
- de choisir ou concevoir les contenus personnalisés ;
- de déterminer les thématiques des quatre semaines supplémentaires.

Sauf mention contraire sur la page de vente, le bilan initial constitue une prestation distincte du Parcours et fait l'objet d'une facturation séparée.

Après la réalisation du bilan initial et la réception de toutes les informations nécessaires, l'Organisatrice dispose d'un délai indicatif de quinze jours pour préparer les premiers éléments personnalisés et organiser le Parcours.

La personnalisation repose sur les informations déclarées par la Cliente. L'Organisatrice ne pourra être tenue responsable d'une adaptation inadéquate résultant d'informations incomplètes, inexactes ou dissimulées.

Article 6 – Modalités de l'accompagnement individuel

L'accompagnement individuel est assuré pendant douze semaines à compter de la date de démarrage communiquée à la Cliente.

Il est principalement réalisé au moyen de la messagerie privée disponible sur la Plateforme.

Cet accompagnement a pour objet :

- de soutenir la progression de la Cliente ;
- de répondre à ses questions en lien direct avec le Parcours ;
- de l'aider à utiliser et intégrer les outils proposés ;
- d'adapter certains contenus ou exercices lorsque cela est pertinent ;
- de l'accompagner dans ses difficultés et ses avancées ;

L'accompagnement ne comprend aucune disponibilité permanente, continue ou immédiate.

La messagerie privée ne constitue pas :

- un service d'urgence ;
- une permanence médicale ou psychologique ;
- un service disponible vingt-quatre heures sur vingt-quatre ;
- une garantie de réponse instantanée.

Toute urgence médicale ou psychologique doit être adressée aux services d'urgence ou au professionnel de santé compétent.

L'absence de participation ou de réponse de la Cliente ne suspend pas automatiquement la durée de douze semaines et ne donne pas droit à un remboursement ou à une prolongation.

L'Organisatrice conserve sa liberté pédagogique dans le choix :

- des thématiques ;
 - des exercices ;
 - des audios ;
 - des outils proposés ;
 - de l'ordre de présentation des contenus ;
 - des adaptations qu'elle estime pertinentes dans le cadre de ses compétences.
-

Article 8 – Nature et finalité du Parcours

Le Parcours constitue une prestation de bien-être global, d'hygiène de vie, d'information et de développement personnel.

Il a pour objectif d'aider la Cliente à mieux comprendre et équilibrer certains facteurs susceptibles d'influencer notamment :

- son sommeil ;
- son niveau de stress ;
- son système nerveux ;
- ses habitudes alimentaires ;
- son hydratation ;
- son mouvement et son activité physique ;
- ses pensées et ses émotions ;
- sa relation à son corps ;
- son équilibre de vie.

Le Parcours ne constitue pas :

- un régime ;
- une prescription alimentaire ou nutritionnelle ;

- un traitement médical ;
- une psychothérapie ;
- un suivi psychiatrique ou psychologique ;
- une consultation diététique réglementée ;
- une promesse de perte de poids ;
- une solution miracle ;
- une garantie de résultat.

Il ne remplace en aucun cas une consultation, un diagnostic, un traitement, une prescription ou un suivi réalisé par un professionnel de santé.

La Cliente ne doit jamais interrompre ou modifier un traitement médical sur la seule base des contenus ou échanges proposés dans le Parcours.

Article 10 – État de santé et responsabilité personnelle

La Cliente demeure seule responsable :

- de sa décision de souscrire au Parcours ;
- de l'utilisation des contenus ;
- de la prise en compte de son état de santé ;
- de ses choix personnels et comportementaux ;
- de la consultation d'un professionnel de santé lorsque cela est nécessaire ;
- des décisions prises en dehors du cadre du Parcours.

En cas de pathologie, de traitement médical, de fragilité physique ou psychologique ou de doute concernant la compatibilité du Parcours avec sa situation, la Cliente doit solliciter l'avis du professionnel de santé qui la suit.

Article 11 – Situations nécessitant un avis professionnel préalable

Par mesure de prudence, un avis préalable d'un professionnel de santé compétent est nécessaire dans les situations suivantes :

- troubles psychiatriques graves diagnostiqués, notamment psychose, schizophrénie ou paranoïa ;
- troubles sévères du comportement alimentaire, notamment anorexie, boulimie purgative ou hyperphagie sévère ;
- traumatisme psychologique encore actif ou insuffisamment accompagné ;
- épilepsie ;
- grossesse ;

- port d'un pacemaker ;
- pathologie ou fragilité susceptible d'être affectée par des pratiques de respiration, d'hypnose, de relaxation ou de visualisation ;
- toute situation pour laquelle un professionnel de santé déconseille ce type de pratique.

Cette liste ne prétend pas recenser toutes les situations médicales ou psychologiques possibles.

Le Parcours ne permet pas la prise en charge d'une urgence médicale, psychiatrique ou psychologique.

Article 13 – Conditions d'écoute des audios

Les audios d'hypnose, de respiration, de méditation, de relaxation, de visualisation ou tout autre contenu immersif doivent être utilisés dans un environnement calme, adapté et sécurisé.

Ils ne doivent jamais être écoutés :

- en conduisant un véhicule ;
 - à vélo ou pendant un déplacement ;
 - en manipulant une machine ou un outil dangereux ;
 - dans l'eau ;
 - pendant une activité nécessitant une vigilance soutenue ;
 - dans toute situation où une baisse d'attention pourrait présenter un danger.
-

Article 14 – Confidentialité des échanges individuels

L'Organisatrice s'engage à traiter avec discrétion et confidentialité les informations personnelles communiquées par la Cliente dans le cadre du bilan initial et de l'accompagnement.

Ces informations ne sont utilisées que pour :

- assurer le Parcours ;
- personnaliser les contenus ;
- répondre aux demandes de la Cliente ;
- gérer la relation contractuelle ;
- respecter les obligations légales de l'Organisatrice.

La confidentialité ne peut toutefois être garantie en cas :

- d'utilisation d'un moyen de communication non sécurisé par la Cliente ;
- de défaillance ou d'atteinte informatique extérieure au contrôle raisonnable de l'Organisatrice ;
- d'obligation légale ou judiciaire de communication ;
- de situation laissant raisonnablement craindre un danger grave et imminent pour la Cliente ou pour un tiers.

La Cliente s'engage également à respecter la confidentialité des méthodes, contenus et échanges professionnels transmis par l'Organisatrice.

Article 15 – Obligation de moyens et absence de garantie de résultat

L'Organisatrice s'engage à fournir le Parcours et l'accompagnement avec professionnalisme, sérieux, bienveillance et dans le respect de son champ de compétences.

Elle est tenue à une obligation de moyens et non de résultat.

Aucun résultat précis ne peut être garanti, notamment en matière :

- de perte de poids ;
- de modification corporelle ;
- de santé ;
- de sommeil ;
- de comportement alimentaire ;
- de gestion du stress ;
- de confiance ou d'estime de soi ;
- de bien-être physique ou émotionnel.

Les résultats éventuels dépendent notamment :

- de la situation personnelle de la Cliente ;
- de son état de santé ;
- de son histoire ;
- de son implication ;
- de sa régularité ;
- de la sincérité des informations transmises ;
- de la mise en pratique des contenus ;
- de facteurs extérieurs échappant au contrôle de l'Organisatrice.

Les témoignages ou exemples présentés ne constituent pas une garantie de résultats identiques.

Article 16 – Mise à disposition et déblocage des contenus

Dès validation de la Commande, la Cliente reçoit par e-mail un lien lui permettant d'accéder à la Plateforme.

L'accès au Parcours est activé selon la date de démarrage communiquée à la Cliente, **dans un délai maximum de quinze jours**, après :

- validation de la Commande ;
- paiement de la première échéance ou de l'intégralité du prix ;

- préparation du Parcours par l'Organisatrice.

Un nouveau thème est débloqué tous les sept jours pendant douze semaines.

La Cliente reconnaît que :

- l'accès au Parcours ne signifie pas un accès immédiat à l'intégralité des contenus ;
- les contenus sont mis à disposition progressivement ;
- certaines ressources personnalisées nécessitent un temps de création ;

Un délai de création ou d'adaptation raisonnable ne constitue pas un retard contractuel lorsqu'il est nécessaire à la personnalisation annoncée.

Article 17 – Conditions techniques d'accès

Pour accéder au Parcours, la Cliente doit disposer :

- d'une adresse électronique valide ;
- d'une connexion internet suffisante ;
- d'un téléphone, d'une tablette ou d'un ordinateur compatible ;
- d'un navigateur ou de l'application de la Plateforme régulièrement mis à jour ;
- d'un équipement permettant d'écouter les audios ;
- des logiciels permettant d'ouvrir les documents proposés.

Les frais de matériel, de connexion ou d'utilisation de services tiers restent à la charge de la Cliente.

La Cliente est responsable de la compatibilité et du bon fonctionnement de son environnement numérique.

En cas de difficulté d'accès, elle peut contacter :

contact@nutritionsantequilibre.fr

Article 18 – Durée du Parcours et durée d'accès

Le Parcours et l'accompagnement individuel sont assurés pendant douze semaines à compter de la date de démarrage communiquée à la Cliente.

La période de douze semaines court de manière continue.

Une absence, une indisponibilité ou une absence de participation de la Cliente ne prolonge pas automatiquement cette durée.

Lorsque l'Organisatrice est indisponible pendant une période empêchant réellement la poursuite de l'accompagnement, la durée du Parcours est prolongée d'une durée équivalente.

À l'issue des douze semaines, l'accompagnement individuel prend fin.

La Cliente conserve néanmoins l'accès aux Contenus numériques et personnalisés pour une durée indéterminée, sans paiement supplémentaire, tant que :

- l'activité de l'Organisatrice est maintenue ;
- le Parcours demeure hébergé ;

- la Plateforme ou une solution technique équivalente reste disponible ;
- la Cliente respecte les présentes CGV.

L'accès pour une durée indéterminée ne constitue pas une garantie d'hébergement perpétuel ni une obligation de maintenir indéfiniment l'activité professionnelle de l'Organisatrice.

En cas de changement de Plateforme, l'Organisatrice pourra transférer les contenus vers une solution technique équivalente.

En cas de cessation volontaire de l'activité ou de fermeture définitive du Parcours, la Cliente en sera informée avec un préavis raisonnable, sauf force majeure, événement imprévisible ou motif grave.

Lorsque cela est techniquement possible et juridiquement autorisé, la Cliente pourra être invitée à télécharger les ressources conçues pour être téléchargeables avant la fermeture de l'accès.

Article 19 – Disponibilité, maintenance et évolution des contenus

L'Organisatrice s'efforce d'assurer un accès au Parcours dans des conditions normales.

Des interruptions temporaires peuvent survenir, notamment en raison :

- d'une maintenance ;
- d'une mise à jour ;
- d'une panne ;
- d'un incident de sécurité ;
- d'une défaillance du réseau internet ;
- d'une défaillance de la Plateforme ;
- d'une intervention d'un prestataire technique ;
- d'un cas de force majeure.

L'Organisatrice peut apporter aux contenus des corrections, actualisations, améliorations pédagogiques ou adaptations techniques qui ne diminuent pas les caractéristiques essentielles de l'offre souscrite.

Toute évolution susceptible d'avoir une incidence négative non mineure sur l'accès de la Cliente ou l'utilisation des contenus sera réalisée dans le respect des droits reconnus à la Cliente par le Code de la consommation.

Les présentes dispositions s'appliquent sans préjudice des garanties légales et des dispositions impératives du Code de la consommation.

Article 20 – Prix

Le prix effectivement applicable est celui affiché sur la page de vente au moment de la Commande.

Le Parcours peut être réglé :

- en une fois

- en trois échéances

Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises lorsqu'une taxe est applicable.

L'Organisatrice se réserve le droit de modifier ses prix pour les Commandes futures.

Le prix accepté lors de la Commande ne peut pas être modifié rétroactivement.

Article 21 – Modalités de paiement

Le paiement est effectué par carte bancaire ou par tout autre moyen proposé sur le Site, au moyen d'une solution de paiement sécurisée.

Lorsque le paiement en trois échéances est proposé, il constitue une facilité de règlement du prix total du Parcours et non un abonnement mensuel librement résiliable.

La Cliente reste engagée au paiement de l'intégralité du prix convenu, sous réserve :

- de son droit de rétractation ;
- des garanties légales ;
- d'une inexécution imputable à l'Organisatrice ;
- des autres dispositions impératives du Code de la consommation.

Le paiement en trois échéances est proposé sans intérêts ni frais supplémentaires, sauf indication contraire clairement communiquée avant la Commande.

L'arrêt de la participation, l'absence de connexion ou l'absence d'utilisation des contenus ne suspend pas les échéances restant dues.

En cas de rejet ou d'incident de paiement, l'Organisatrice pourra :

- demander la régularisation ;
- suspendre temporairement l'accès ;
- suspendre l'accompagnement ;
- exiger le paiement immédiat des sommes échues ;
- refuser une nouvelle Commande ;
- engager les démarches de recouvrement légalement autorisées.

Toute suspension doit rester proportionnée au manquement et ne prive pas la Cliente de ses droits légaux.

Article 23 – Documents contractuels

Les documents contractuels applicables sont, par ordre de priorité :

1. le récapitulatif de la Commande et les éventuelles conditions particulières ;
2. la page de vente du Parcours applicable au jour de la Commande ;
3. les présentes CGV ;
4. l'e-mail de confirmation ;

5. les éventuels documents expressément acceptés par la Cliente.

Le cadre, les précautions, les modalités d'accompagnement et les responsabilités sont directement intégrés dans les présentes CGV.

Article 24 – Information précontractuelle et Commande

Avant de valider sa Commande, la Cliente reconnaît avoir pu prendre connaissance :

- de l'identité et des coordonnées de l'Organisatrice ;
- des caractéristiques essentielles du Parcours ;
- de la durée de douze semaines ;
- de la composition du socle commun et des semaines personnalisées ;
- des modalités de l'accompagnement individuel ;
- du bilan initial préalable ;
- du délai indicatif de préparation ;
- du rythme de déblocage ;
- du prix total ;
- des modalités de paiement ;
- de la durée d'accès ;
- des prérequis techniques ;
- des précautions d'utilisation ;
- du droit de rétractation ;
- des garanties légales ;
- des coordonnées du médiateur ;
- des présentes CGV.

La Cliente sélectionne l'offre, renseigne les informations demandées, accepte les présentes CGV et valide le paiement.

La Commande vaut obligation de paiement.

L'Organisatrice peut refuser ou annuler une Commande en cas :

- de fraude ;
 - d'impayé antérieur ;
 - d'informations manifestement erronées ;
 - d'incompatibilité manifeste du Parcours avec la demande ou la situation de la Cliente ;
 - de motif légitime tenant à la sécurité ou au champ de compétences de l'Organisatrice.
-

Article 25 – Confirmation de la Commande et preuve

Après validation de la Commande, la Cliente reçoit un e-mail de confirmation récapitulant son achat.

La Cliente est invitée à conserver :

- l'e-mail de confirmation ;
- la page de vente ;
- les présentes CGV ;
- les justificatifs de paiement ;
- les éventuels échanges relatifs au démarrage.

Les validations électroniques, e-mails, données de paiement, journaux de connexion et données conservées par l'Organisatrice ou ses prestataires constituent des éléments de preuve des opérations réalisées.

La version des CGV applicable est celle acceptée au jour de la Commande.

Article 26 – Droit de rétractation

La souscription au Parcours constitue un contrat conclu à distance comprenant :

- la fourniture de contenus numériques ;
- une prestation d'accompagnement individuel ;
- la création de contenus personnalisés.

La Cliente dispose en principe d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation.

Exercice du droit de rétractation

Lorsque le droit de rétractation est encore applicable, la Cliente peut l'exercer :

- à l'aide du formulaire figurant à l'article suivant ;
- ou au moyen de toute déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter.

La demande doit être envoyée avant l'expiration du délai à :

contact@nutritionssanteequilibre.fr

La perte du droit de rétractation ne prive pas la Cliente de ses droits au titre de la garantie légale de conformité, d'une inexécution contractuelle ou de toute autre disposition légale impérative.

Article 27 – Formulaire type de rétractation

À compléter et à retourner uniquement lorsque le droit de rétractation est encore applicable.

À l'attention de :

Sandra MAUPEU
16 rue de l'Ilate
17600 SAUJON – France
E-mail : contact@nutritionsantequilibre.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur le Parcours personnalisé individuel de douze semaines.

- Commande effectuée le :
- Nom et prénom de la Cliente :
- Adresse postale :
- Adresse e-mail utilisée lors de la Commande :
- Numéro de Commande :

Date :

Signature de la Cliente, uniquement en cas d'envoi sur papier :

Article 28 – Garantie légale de conformité des contenus numériques

Professionnelle responsable de la garantie :

Sandra MAUPEU
16 rue de l'Ilate
17600 SAUJON – France
Téléphone : 06.20.09.15.76
E-mail : contact@nutritionsantequilibre.fr

Les contenus numériques communs et personnalisés du Parcours bénéficient de la garantie légale de conformité prévue par le Code de la consommation.

La Cliente peut invoquer cette garantie lorsqu'un défaut de conformité apparaît pendant toute la période contractuelle au cours de laquelle les contenus numériques lui sont fournis et restent accessibles.

Cette période est conclue pour une durée indéterminée : elle se poursuit tant que l'activité de l'Organisatrice est maintenue et que le Parcours demeure hébergé sur la Plateforme ou sur une solution technique équivalente, conformément aux présentes CGV.

Pendant cette période, la Cliente doit démontrer l'existence du défaut de conformité, mais elle n'a pas à établir la date exacte à laquelle ce défaut est apparu.

L'Organisatrice doit également fournir les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité des contenus numériques pendant leur période contractuelle de fourniture.

En cas de défaut de conformité, la Cliente peut demander la mise en conformité des contenus numériques. Celle-ci doit intervenir sans frais, sans retard injustifié et sans inconvénient majeur pour elle.

La Cliente peut obtenir une réduction du prix en conservant les contenus numériques ou demander la résolution du contrat et le remboursement des sommes concernées, en renonçant à leur utilisation, lorsque :

1. l'Organisatrice refuse de mettre les contenus numériques en conformité ;
2. la mise en conformité est retardée de manière injustifiée ;
3. la mise en conformité ne peut pas être réalisée sans frais pour la Cliente ;
4. la mise en conformité occasionne un inconvénient majeur pour la Cliente ;
5. le défaut de conformité demeure malgré une tentative de mise en conformité restée infructueuse.

La Cliente peut également demander immédiatement une réduction du prix ou la résolution du contrat lorsque le défaut présente une gravité suffisante pour justifier cette mesure, sans être tenue de solliciter préalablement une mise en conformité.

Lorsque le défaut est mineur, la résolution du contrat ne peut pas être demandée dès lors que le Parcours a été fourni en contrepartie du paiement d'un prix.

Toute période d'indisponibilité nécessaire à la remise en conformité suspend le cours de la garantie jusqu'au rétablissement d'un accès conforme.

Ces droits résultent de l'application des articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du Code de la consommation.

Le professionnel qui ferait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité s'expose à une amende civile pouvant atteindre 300 000 euros et, dans certaines conditions, jusqu'à 10 % de son chiffre d'affaires annuel moyen.

La Cliente bénéficie également de la garantie légale des vices cachés prévue par les articles 1641 à 1649 du Code civil. Elle peut agir dans un délai de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie lui permet d'obtenir une réduction du prix si elle conserve les contenus numériques ou un remboursement intégral si elle renonce à leur utilisation.

Article 29 – Interruption ou abandon par la Cliente

La Cliente reste libre de ne plus consulter les contenus ou de ne plus participer aux échanges.

Toutefois, sauf exercice d'un droit légal ou manquement imputable à l'Organisatrice :

- l'arrêt volontaire du Parcours ne donne pas droit à un remboursement ;
- les échéances restant dues demeurent exigibles ;
- la durée d'accompagnement continue de courir ;
- les semaines non utilisées ne sont pas reportées.

En cas de difficulté exceptionnelle et sérieuse, les parties peuvent convenir par écrit d'une suspension ou d'un aménagement.

Un tel aménagement constitue une mesure commerciale exceptionnelle et ne peut être exigé automatiquement.

Article 30 – Suspension ou suppression de l'accès

L'Organisatrice peut suspendre ou supprimer l'accès au Parcours en cas :

- de non-respect grave ou répété des présentes CGV ;
- de fraude ou tentative de fraude ;
- de partage d'identifiants ;
- d'utilisation collective ou professionnelle non autorisée ;
- d'impayé ;
- de comportement injurieux, menaçant ou inapproprié ;
- d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle ;
- d'utilisation détournée de la messagerie ou de la Plateforme.

Lorsque la situation le permet, la Cliente est informée du manquement et invitée à le régulariser.

Une suspension immédiate peut intervenir en cas de fraude, menace, atteinte à la sécurité, impayé non régularisé ou violation grave de la propriété intellectuelle.

La mesure prise doit rester proportionnée au manquement.

Article 31 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus communs et personnalisés fournis dans le Parcours est protégé par le droit de la propriété intellectuelle.

Sont notamment protégés :

- les textes ;
- les vidéos ;
- les audios ;
- les exercices ;
- les fiches ;
- les documents ;
- les structures pédagogiques ;
- les visualisations ;
- les méthodes ;
- les marques ;
- les logos ;
- les contenus créés spécifiquement pour la Cliente.

La personnalisation d'un contenu ne transfère aucun droit de propriété intellectuelle à la Cliente.

L'achat du Parcours confère uniquement un droit d'utilisation :

- personnel ;
- privé ;

- non exclusif ;
- non cessible ;
- non transférable.

Il est interdit de :

- copier ou reproduire les contenus ;
- partager les fichiers ou identifiants ;
- diffuser les audios ;
- publier les supports ;
- revendre ou louer les contenus ;
- les utiliser pour former ou accompagner d'autres personnes ;
- les exploiter professionnellement ou commercialement ;
- les présenter comme une création personnelle.

Toute violation peut entraîner la suspension de l'accès et toute action utile.

Article 32 – Responsabilité et force majeure

L'Organisatrice ne peut être tenue responsable :

- d'une utilisation inadaptée du Parcours ;
- d'une utilisation contraire aux présentes CGV ;
- d'informations incomplètes ou inexacts communiquées par la Cliente ;
- de la non-prise en compte d'une recommandation médicale ;
- d'une absence de résultat ;
- d'une décision personnelle de la Cliente ;
- d'une incompatibilité liée au matériel de la Cliente ;
- d'une indisponibilité temporaire d'un prestataire tiers ;
- d'un événement présentant les caractéristiques de la force majeure.

Ces limitations s'appliquent sans préjudice des garanties légales et des dispositions impératives du Code de la consommation.

En cas d'empêchement temporaire de l'Organisatrice, le Parcours pourra être suspendu et prolongé d'une durée équivalente.

En cas d'empêchement définitif rendant impossible l'exécution du solde de l'accompagnement, les parties rechercheront une solution adaptée.

À défaut, la Cliente pourra obtenir le remboursement de la partie des services payés mais non exécutés, sans préjudice des contenus déjà fournis et des travaux personnalisés déjà réalisés.

Article 33 – Réclamations et médiation de la consommation

Toute réclamation doit être adressée en priorité à :

contact@nutritionssantequilibre.fr

La Cliente est invitée à préciser :

- ses nom et prénom ;
- son numéro de Commande ;
- l'objet de sa réclamation ;
- les faits concernés ;
- les justificatifs utiles.

Après une réclamation écrite préalable restée sans solution satisfaisante, la Cliente peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève l'Organisatrice.

CM2C – Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice

49 rue de Ponthieu

75008 PARIS

Site internet : <https://www.cm2c.net>

E-mail : declarer-un-litige@cm2c.net

Le recours à la médiation suppose que l'adhésion de l'Organisatrice à ce médiateur soit active et applicable à l'activité concernée.

Article 34 – Données personnelles

Les données personnelles collectées sont traitées pour les finalités nécessaires :

- à la gestion de la Commande ;
- au paiement ;
- au bilan initial ;
- à la personnalisation ;
- à l'accompagnement individuel ;
- à la création du compte ;
- à la mise à disposition des contenus ;
- à la facturation ;
- à la gestion des réclamations ;
- au respect des obligations légales.

Certaines informations communiquées peuvent être sensibles, notamment lorsqu'elles concernent la santé ou le bien-être de la Cliente.

La Cliente est invitée à ne transmettre que les informations nécessaires à l'accompagnement.

Les modalités détaillées de traitement, de conservation et d'exercice des droits sont présentées dans la Politique de confidentialité accessible sur le Site.

La Cliente peut exercer ses droits à l'adresse suivante :

contact@nutritionsantequilibre.fr

Article 35 – Modification des CGV

L'Organisatrice peut modifier les présentes CGV pour les Commandes futures.

Les CGV applicables sont celles acceptées par la Cliente au jour de sa Commande.

Les nouvelles versions ne s'appliquent pas rétroactivement aux contrats déjà conclus, sauf disposition légale impérative ou accord exprès des parties.

Article 36 – Nullité partielle

Si une disposition des présentes CGV est déclarée nulle, illégale ou inapplicable, les autres dispositions conservent leur validité.

La disposition concernée sera, dans la mesure du possible, remplacée par une disposition valide respectant au mieux l'objectif initial.

Article 37 – Droit applicable et juridictions compétentes

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de difficulté, les parties s'efforcent de rechercher une solution amiable.

À défaut de résolution amiable ou de médiation aboutie, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes selon les règles de droit commun applicables aux consommateurs.

Aucune disposition ne prive la Cliente des règles impératives de protection dont elle bénéficie.

Article 38 – Acceptation des CGV

Avant toute Commande, la Cliente reconnaît avoir pris connaissance :

- des présentes CGV ;
- du descriptif du Parcours ;
- de sa durée ;
- des modalités de personnalisation ;
- des modalités de l'accompagnement individuel ;
- des conditions d'accès ;
- du prix et des échéances ;
- des précautions et limites du Parcours ;
- des conditions de rétractation ;

- des garanties légales.

La validation de la Commande emporte acceptation sans réserve des présentes CGV.